

Plan Climat Nord Pas de Calais

Fiche “L’UDOTSI accompagne les offices de tourisme et syndicats d’initiative du Nord dans la mise en place de démarches de progrès en développement durable»

Date prise en compte pour la description de l’état d’avancement de l’action : juillet 2010

Partie 0 : Résumé

S’appuyant sur les travaux de l’Organisation Mondiale du Tourisme, l’Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d’Initiatives du Nord a souhaité se doter d’une démarche de progrès continu pour mettre en œuvre le développement durable dans leur fonctionnement propre mais aussi au cœur de leurs activités principales que sont :

- l’accueil et l’information des touristes ;
- la promotion et la communication ;
- la coordination locale ;
- la gestion de l’OT-SI ;
- l’organisation événementielle.

Ainsi, les OT et SI deviennent sur tout le territoire du Nord des relais du tourisme durable en promouvant auprès des visiteurs français et étrangers des lieux et des acteurs qui contribuent à la protection environnementale tout en soutenant l’économie locale.

Cette démarche intégrée est un « Référentiel pour un office de tourisme et syndicat d’initiative durable » tenant en 138 cibles.

Cette démarche consiste à mettre en place un parcours de progrès où chaque OT-SI volontaire devra participer à différentes étapes préalablement définies pour tenter de réaliser, à son rythme, un maximum d’actions favorisant le respect social, environnemental et économique au sein de sa structure et de son territoire.

Slogan officiel de l’action

« Entrainer les offices de tourisme et syndicats d’initiatives du Nord sur un Agenda 21 »

Partie 1: Présentation qualitative de l’action

1. Description et champ d’application

La démarche de l’UDOTSI du Nord en matière de Développement Durable s’inscrit dans les politiques du Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais et du Conseil Général du Nord, dans le cadre de leur Schéma de Développement Touristique. La volonté de prendre de nouveaux engagements en faveur du développement durable vient élargir la Démarche Qualité de service déployée par l’UDOTSI du Nord il y a quelques années.

Un comité technique dédié, composé de responsables des OT-SI du Nord, a réfléchi à la définition d'un projet complet permettant aux OT-SI d'engager une démarche de développement durable à travers un guide cohérent : « Référentiel pour un office de tourisme et un syndicat d'initiative durable ».

S'appuyant sur les travaux de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le développement durable est décliné, dans cette démarche, en dix objectifs opérationnels revêtant chacun des aspects environnementaux, sociaux et économiques. Afin de fixer un idéal vers lequel tendre, un référentiel a été établi. Il regroupe des critères de développement durable pour chacune des missions de base d'un Office de Tourisme que sont :

- l'accueil,
- la promotion et la communication,
- la coordination locale,
- la gestion de l'OT-SI,
- l'organisation événementielle.

Ce référentiel, périodiquement révisé, n'a pas pour vocation à labelliser ou à certifier. L'approche de l'UDOTSI du Nord consiste à proposer à chaque adhérent de conduire et de structurer une démarche de progrès plutôt que d'atteindre obligatoirement un niveau de performance fixé dans le référentiel.

Individuellement, l'OT-SI construit son «système de management» dédié au développement durable. Ainsi, chaque OT-SI va-t-il identifier ses problématiques prioritaires et analyser son contexte pour développer un plan d'amélioration personnalisé, contrôler sa mise en œuvre et évaluer ses résultats.

Cette approche garantit la pérennité de la démarche et s'appuie sur le principe de l'amélioration continue. Elle rend aussi possible l'adaptation de la démarche de chaque OT-SI à la politique de développement durable de sa collectivité locale.

Pour ce faire, l'UDOTSI du Nord offre un véritable parcours initiatique à ses adhérents en mettant en place un dispositif comprenant des outils, des formations individuelles et collectives et des voyages d'étude (pour instaurer une «culture de développement durable» par la découverte de réalisations concrètes et d'initiatives qui pourraient inspirer les OT-SI du Nord).

En ce qui concerne les outils, l'UDOTSI du Nord mettra en place des «mallettes pédagogiques» aussi bien pour le personnel que pour les touristes, des fiches éco gestes et une plateforme Internet facilitant le pilotage de la démarche de développement durable par chacun des OT-SI.

En s'appropriant le concept d'Agenda 21, l'UDOTSI du Nord développera donc un dispositif spécifique à son réseau dont certains traits sont comparables à celui de la Démarche Qualité de service (engagements, formations, outils) initiée en 2001 tout en élargissant les moyens proposés afin d'accompagner les OT-SI dans une démarche de progrès individuelle adaptée à leurs spécificités.

2. Objectifs poursuivis

- Donner une feuille de route aux offices de tourisme et syndicats d'initiatives pour contribuer au développement d'un tourisme responsable,
- Promouvoir les gestes éco-citoyens auprès des touristes français ou étrangers qui traversent ou séjournent sur le territoire,
- Soutenir le développement d'une offre locale de tourisme responsable ainsi que le développement de pratiques environnementales chez les acteurs traditionnels du tourisme.

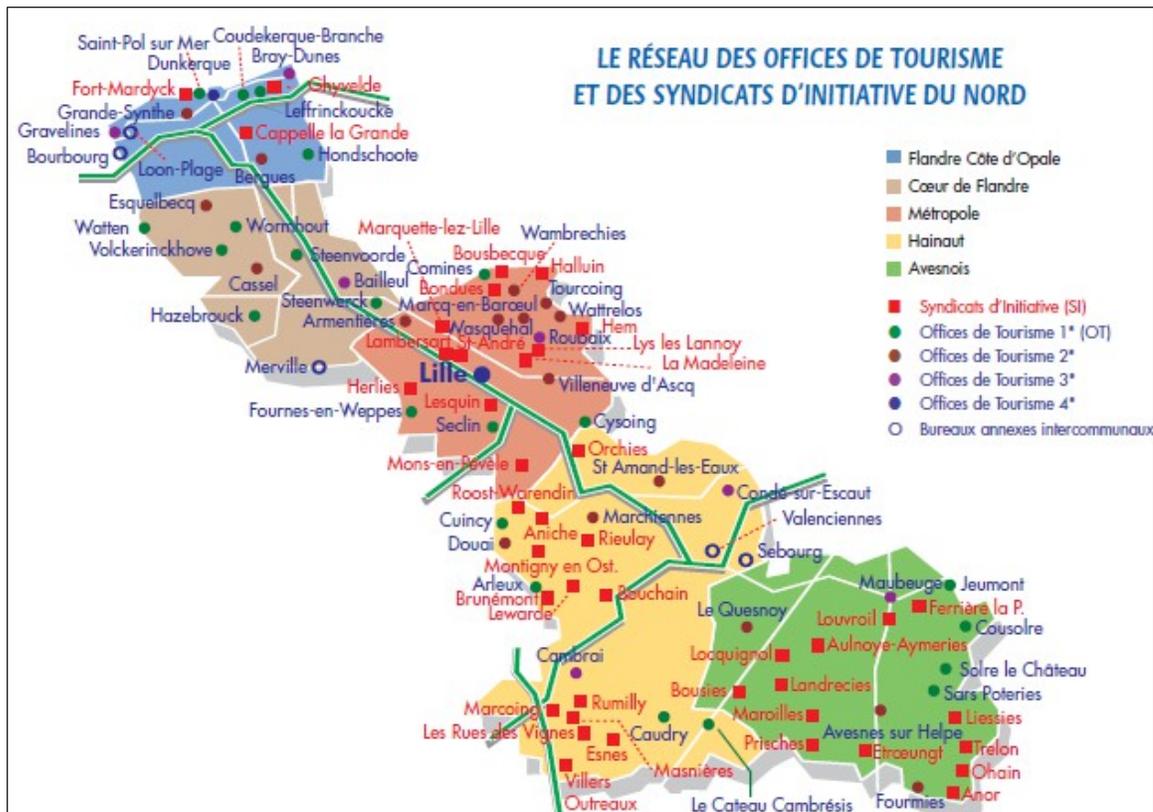


Figure 1 Le réseau des OT et SI du Nord

3. État d'avancement

Chaque office de tourisme ou syndicat d'initiative est libre de s'engager ou non dans la démarche. Aujourd'hui, un travail de recensement est en cours pour identifier le degré d'avancement de cette démarche sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs séminaires d'information et de sensibilisation des OT et SI ont eu lieu pour favoriser la mise en œuvre de cette démarche mais elle reste aujourd'hui encore assez floue dans les réalisations.

4. Porteur

UDOTSI du Nord.

5. Partenaire(s)

Le Conseil Régional, le Conseil Général du Nord.

6. Bénéficiaires

Le réseau des Offices du Tourisme (OT) et Syndicats d'Initiative (SI) est la première cible de cette action. Il existe 48 offices de tourisme et 42 syndicats d'initiative sur le territoire régional. En cibles indirectes : les opérateurs touristiques (hôteliers, restaurateurs, organisateur d'événements, centres de loisirs/culture), les visiteurs français et étrangers.

7. Ressources

- Réalisation de l'Agenda 21 par un cabinet d'étude spécialisé, environ 10 000€. En annexe ci-dessous, le « Référentiel pour un OT et SI durable » présente les critères clés de mise en œuvre d'une démarche de progrès de développement durable ;
- Affiches et événements de sensibilisation et d'information ;
- Réalisation de formations intra-réseaux pour sensibiliser au développement durable et à l'utilisation du référentiel.

8. Principales leçons

a- Principales réussites

- La réalisation de l'Agenda 21 d'un UDOTSI est une première en France.
- Les OT et SI sont devenus particulièrement demandeurs d'information et de sensibilisation en réponse aux touristes qui ont des attentes parfois précises dans ce sens : hébergement, loisirs et restauration notamment.
- La démarche est complémentaire d'une action menée en 2007 par la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (CRCI), et qui a consisté en la réalisation d'un pré-diagnostic environnemental auprès d'une soixantaine d'hôtels et de restaurants de la région Nord Pas de Calais.

b- Obstacles à surmonter

- La démarche est encore jeune. Initiée en 2007, elle n'est réellement active que depuis 2009. Il ne faut pas laisser retomber cette dynamique.
- Les différents OT ou SI ont des moyens et des niveaux d'avancées disparates. Souvent leur taille est rédhitoire pour avancer tout seul ou trouver les financements nécessaires pour organiser des événements réguliers permettant de toucher les cibles principales (touristes et citoyens). Il est d'ailleurs intéressant de remarquer que cette approche permet de recréer un lien entre touristes et citoyens.
- Il apparait toutefois que le référentiel (en annexe), s'il est une bonne piste pour commencer à s'initier à la démarche, ne permet pas aux acteurs déjà sensibilisés d'aller plus loin, notamment sur les impacts environnementaux et climatiques.
- La mobilisation des acteurs privés de la filière touristique sur ce sujet est difficile car souvent perçue comme une contrainte coûteuse. Un travail d'information et de partage d'expériences est donc nécessaire.

c- Facteurs clés de succès

- La mesure de l’empreinte carbone et plus largement environnementale des activités de tourisme est une condition de succès. Or cette pratique n’est que très peu développée par les acteurs.
- La réalisation de diagnostics environnementaux (cfr action initiée par la CRCI en 2007) devrait être généralisée à tous les hôtels et restaurants.

9. Autres impacts éventuels

Le tourisme responsable, s’il est bien communiqué, peut contribuer à :

- faire rester des touristes plus longtemps sur le territoire,
- augmenter la part des revenus touristiques locaux
- intéresser des cibles touristiques qui, au préalable, ne faisaient que traverser le territoire

10. Autres infos pertinentes

-

Partie 2: Pour en savoir plus...

1. Contact chez le porteur de l’action

Bernard Ruelle

Directeur de l’UDOTSI Nord

udotsi-nord@wanadoo.fr

+33 (0)3.20.30.60.92

2. Références utiles

www.udotsi-nord.net/index.htm

Partie 3: Transférabilité de l’action

Note : Le contenu de cette section a été rédigé par le porteur de l’action et le bureau d’étude sur la base de l’expérience acquise depuis la mise en œuvre de l’expérience.

1. Pourquoi démultiplier cette action en NPDC ?

Parce que cette initiative est unique en France. C’est le seul Agenda 21 d’une organisation touristique locale connue aujourd’hui en France.

C’est de plus le maillon le plus efficace pour s’adresser à la population touristique d’un territoire car la plupart du temps les touristes se renseignent sur une destination via un office de tourisme ou syndicat d’initiative (site web, téléphone ou sur place).

L’Agenda 21 de l’UDOTSI n’a pas encore de volet « climat ». Or, le tourisme est un contributeur important aux émissions de CO2 d’une région, notamment via les transports touristiques, l’hébergement et la restauration. De plus, il serait intéressant de mieux

connaître ces émissions qui sont autrement noyées dans les statistiques d'émissions du territoire.

2. Qui pourrait être intéressé à déployer une action similaire ?

Tous les offices de tourisme et syndicats d'initiative du Nord et du Pas-de-Calais.

3. Conditions de transférabilité

Le référentiel d'Agenda 21 développé par l'UDOTSI Nord et présenté en annexe permet de transférer l'opération à d'autres porteurs de projet. Un séminaire de transfert et de sensibilisation pourrait faciliter l'appropriation. D'autant que la formation des agents des OT et SI du Nord s'est avérée comme le principal besoin pour transférer la démarche.

Pour assurer la transférabilité, les actions suivantes semblent être les plus importantes :

- S'entendre sur une définition partagée d'une offre touristique durable, qui correspond à la dynamique locale.
- Recenser l'offre touristique par type de produits responsables (transports, hôtels, campings, restaurants, événements, loisirs) par chacun des OT et SI, et la localiser sur une carte.
- Proposer à la filière touristique responsable locale des réunions d'information et de sensibilisation des agents sur les différences de leur offre.

4. Indicateur(s) de suivi et de résultats

- Nombre d'agents formés ;
- Nombre de SI et OT inscrits dans la démarche ;
- Nombre de visiteurs renseignés ;
- Nombre de produits responsables proposés, par catégories (hôtels, campings, restaurants, centres de loisirs, etc.) ;
- Nombre de réservations effectuées auprès d'acteurs responsables ;
- Type de transports utilisés par les touristes (pour arriver sur place et localement) ;
- Km parcourus par type de transport.

Partie 4: Quantification de l'impact environnemental (GES et pollution de l'air) de l'action

Note : Sauf mention explicite, le contenu de cette section a été rédigé par le bureau d'étude et n'engage pas le porteur de l'action.

1. Scénarios de quantification.

Par définition, le tourisme est caractérisé par quatre activités principales :

- le transport ;
- l'hébergement ;
- la restauration ;
- les loisirs.

Or chacune de ces activités exercent un impact particulier sur les émissions de GES notamment le transport des touristes (étrangers et français). La voiture restant le moyen de déplacement privilégié à 70% (Insee).

L'hébergement en hôtels, gîtes, meublés ou campings contribue également aux émissions de GES puisque l'on sait (comme le montre le tableau ci-dessous) que les émissions de GES sont fonction du degré de confort. Cette empreinte carbone est principalement due aux achats de produits réalisés par l'hôtel pour mettre en œuvre sa prestation d'accueil mais aussi les énergies pour chauffer (ECS compris), éclairer, distraire, conserver et cuire.

Catégorie	Émissions par nuitée en kg eqCO2
2*	11,2
3*	22,3
4*	44,3

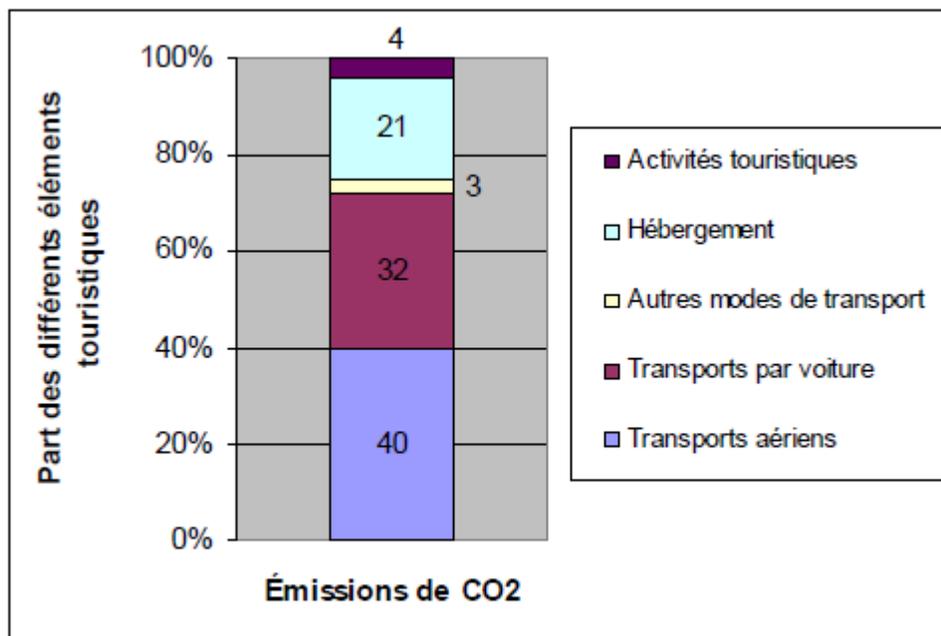
Source : Guide méthodologique pour l'organisation d'une conférence neutre en carbone – Ministère des Affaires étrangères, Ministère de l'Écologie et du Développement durable, Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

←

Les repas sont aussi source d'émissions de GES de par la chaîne amont de production des biens ou produits transformés utilisés dans les cuisines (source identique) :

	Émissions par nuitée en kg eqCO2
Repas buffet	1,088
Repas restaurant	1,836

Ainsi, d'après l'Organisation mondiale du tourisme, la ventilation des émissions de GES dans l'industrie touristique est la suivante (hors restauration) :



Au-delà du transport, on perçoit que l'hébergement compte pour 21% des émissions touristiques.

Au vu de l'avancement de l'action il est difficile de chiffrer les impacts des choix des touristes sur des offres de transport ou d'hébergement vertueux. Il s'avérerait aventureux de le faire ici, nous allons toutefois tenter de procéder à une évaluation de potentiel en considérant uniquement l'hébergement hôtelier et les déplacements locaux, c'est-à-dire un fois le touriste arrivé sur son lieu de villégiature.

Nous savons/estimons que :

- En ville, passer de la voiture au bus permet de diviser les émissions par 3, et passer de la voiture au métro permet de diviser les émissions par 5 ;
- Un hôtel labellisé Ecolabel européen (ou clef verte) à une consommation d'énergie inférieure de 20% comparé à un hôtel traditionnel du fait des travaux d'isolation et de réduction des consommations nécessaires pour l'obtention du label.

Hypothèses de calcul :

- Nous admettons que 10% de l'offre d'hébergement dans le département du Nord est porteuse de l'Ecolabel européen ou de la clef verte ;
- 10% des touristes étrangers provenant d'Allemagne, Belgique, Pays Bas et Angleterre réorientent leur choix de déplacements locaux de la voiture vers les transports publics ;
- 20% des touristes français (essentiellement provenant de la région) passent également de la voiture aux transports publics.

2. Réduction nette des émissions de GES

Hébergement Hôtelier	Empreinte carbone classique par nuitées (Kg eqCO2)	Empreinte carbone Ecolabel (Kg eqCO2)	Nuitées (Nord, 2009)	Poids carbone annuel	Poids carbone	Delta (TeqCO2)
					annuel Ecolabel	
0 étoile	8	6,4	1053000	8424000	6739200	1684,8
1 étoile	9	7,2	145000	1305000	1044000	261
2 étoiles	11,2	8,96	1269000	14212800	11370240	2842,56
3 étoiles	22,3	17,84	734000	16368200	13094560	3273,64
4 étoiles	44,3	35,44	155000	6866500	5493200	1373,3
					TOTAL	9 435

Déplacements	Nombre d'arrivées (Nord Pas de Calais)	Distance moyenne parcourue localement durant le séjour	Empreinte carbone traditionnelle (TeqCO ₂ , base voiture compacte 150gCO ₂ /km)	Impact GES du passage de la voiture au transport en commun pour 10% des touristes (Delta TeqCO ₂)
<i>Touristes étrangers</i>				
Allemagne	67825	100	1017,375	102
Belgique	160833	100	2412,495	241
Pays Bas	47476	100	712,14	71
Royaume-Uni	547941	100	8219,115	822
Touristes français	2480100	100	37201,5	3720
TOTAL				4 956

Ainsi, selon les scénarios proposés, l'action de sensibilisation auprès des services des OT et de SI pourrait se traduire par 9 500 tonnes eqCO₂ d'économie sur l'hébergement hôtelier et de près de 5'000 tonnes eqCO₂ sur les déplacements touristiques locaux.

3. Impact sur les émissions atmosphériques

Le secteur du transport routier est le premier émetteur de NO_x en France avec 53 % des émissions en 2007. En 2007, le transport routier était responsable respectivement de 11 % et 12 % des émissions des PM₁₀ et PM_{2.5} ce qui le place au 4ème rang des secteurs émetteurs.

Toute action permettant de passer de la voiture aux transports en commun permet de diminuer de manière importante les émissions de polluants atmosphériques, surtout si ces modes de transport sont à propulsion électrique. Dans un cas contraire, c'est le taux de remplissage du véhicule collectif qui permet d'avoir une empreinte par personne plus intéressante.

4. Scénario de démultiplication d'ici 2020

La scénarisation de la démultiplication d'ici 2020 est rendue très aléatoire par le manque d'information réelle disponible sur le territoire régional quant à l'offre existante et aux capacités de modification des comportements des déplacements touristiques.

Un travail important est à réaliser avant d'envisager le chiffrage de ces impacts.

5. Quantification de la réduction potentielle des GES en 2020

-

Annexe : le référentiel Agenda 21

REFERENTIEL POUR UN OFFICE DE TOURISME ET UN SYNDICAT D'INITIATIVE "DURABLE"			
N°	OBJECTIF	CIBLE	CRITERE
MISSION 1 : ACCUEIL ET INFORMATION DES TOURISTES			
1	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Informers les touristes sur les produits alimentaires fabriqués localement et issus des terroirs régionaux.
2	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Informers les touristes sur les produits d'alimentation en vente directe fabriqués localement, notamment les produits fermiers. Localiser ces informations sur une carte.
3	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Suggérer aux touristes d'utiliser dans leurs menus de vacances les produits de saison fabriqués localement et issus des terroirs régionaux (information sur les produits, recettes...). Des activités spécifiques (cours, démonstration,...) peuvent être développées pour favoriser cette utilisation.
4	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Développer des offres attractives pour inciter les touristes à composer les menus de leur séjour en se basant sur les produits alimentaires en vente directe du producteur, notamment les produits fermiers.
5	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Informers les touristes sur la présence des producteurs locaux sur les marchés ou sur les commerces du territoire proposant des produits locaux.
6	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Informers les touristes sur les visites d'entreprises (tourisme de découverte économique) et sur l'économie locale et régionale.



7	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Informers les touristes sur les exploitations agricoles locales proposant des activités de découverte pédagogique ou la vente directe.
8	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Informers les touristes sur les produits non alimentaires fabriqués localement et les points forts de l'économie locale.
9	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.2 : Valorisation des productions locales auprès des touristes	Proposer des activités de découverte et pédagogiques mettant en valeur les produits fabriqués localement et issus des terroirs régionaux (alimentaires ou non). <i>Critères complémentaires aux critères précédents.</i>
10	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.1 : Soutien des personnes en difficultés	Proposer des tarifs préférentiels pour favoriser l'accès aux activités touristiques à toutes catégories sociales
11	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Accueillir tous types de publics sans discrimination (origine, genre, catégorie sociale...)
12	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Informers les touristes sur la lutte contre les discriminations et l'égalité.
13	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Informers les touristes sur le dispositif national Bourse Solidarité Vacances.
14	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Faciliter l'accueil sur le territoire des personnes souffrant de difficultés socio-économiques et exclues de l'accès aux vacances.
15	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Accepter les moyens de paiement facilitant l'accès au vacances et au loisirs à toutes les catégories sociales (ex. : Chèques Vacances...)
16	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.3 : Soutien du commerce équitable	Informers les touristes sur les enjeux du commerce équitable.
17	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.3 : Soutien du commerce équitable	Informers les touristes sur les lieux de vente de produits issus d'une filière labélisée de commerce équitable.
18	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.4 : Accessibilité à tous	Obtenir la labellisation Tourisme & Handicap pour les déficiences visuelles

19	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.4 : Accessibilité à tous	Obtenir la labellisation Tourisme & Handicap pour les déficiences auditives
20	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.4 : Accessibilité à tous	Obtenir la labellisation Tourisme & Handicap pour les déficiences mentales
21	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.4 : Accessibilité à tous	Obtenir la labellisation Tourisme & Handicap pour les déficiences motrices
22	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.4 : Accessibilité à tous	Indiquer aux touristes la liste des sites labellisés Tourisme et Handicap et des activités accessibles du Département et/ou sur le territoire touristique considéré.
23	OBJECTIF 4 : Qualité de vie offerte aux touristes	CIBLE 4.1 : Qualité d'accueil et de service	Participer à la démarche qualité organisée par l'UDOTSI du Nord.
24	OBJECTIF 4 : Qualité de vie offerte aux touristes	CIBLE 4.2 : Sécurité et capacité à réagir	Identifier les risques auxquels sont exposés les touristes dans l'enceinte de l'OT-SI.
25	OBJECTIF 4 : Qualité de vie offerte aux touristes	CIBLE 4.2 : Sécurité et capacité à réagir	Bâtir et mettre en œuvre un plan de réduction des risques auxquels sont exposés les touristes dans l'enceinte de l'OT-SI (il peut comporter des actions correctives et préventives, des mesures de formation et des nouvelles consignes de travail).
26	OBJECTIF 4 : Qualité de vie offerte aux touristes	CIBLE 4.2 : Sécurité et capacité à réagir	Former les salariés aux gestes des premiers secours.
27	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.1 : Sensibilisation et changement de culture	Sensibiliser les touristes aux enjeux du développement durable et aux changements de comportements nécessaires à sa concrétisation (ex. : supports papiers ou multimédia, animations pédagogiques...)
28	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.1 : Sensibilisation et changement de culture	Faire appliquer les éco-gestes pour chaque postes de travail
29	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.1 : Maîtrise de la signalisation	Veiller à la qualité et la propreté des enseignes et des fléchages directionnels (conçus dans un style cohérent avec le cadre bâti).

30	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Faire réaliser un diagnostic du cadre visuel et paysager du bâtiment de l'OT-SI (ex. : par le CAUE).
31	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Favoriser l'intégration visuelle et paysagère des bâtiments de l'OT-SI et de leurs aménagements extérieurs.
32	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Les bacs de collecte des déchets de l'OT-SI sont invisibles des touristes.
33	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Eviter la présence d'éléments techniques disgracieux en extérieur qui soient visibles par les touristes et les passants.
34	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Végétaliser et fleurir les abords (espèces locales, variétés ancestrales et économes en eau).
35	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Assurer la cohérence entre les limites de propriété (pallissades, barrières...) avec le caractère esthétique du lieu.
36	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Maintenir les limites de propriété propres et en parfait état.
37	OBJECTIF 7 : Respect de l'intégrité physique du site	CIBLE 7.2 : Qualité paysagère et visuelle	Maîtriser et réduire les affichages extérieurs. Ils sont proposés sur des supports dédiés en parfait état.
38	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.1 : Espaces naturels	Informers les touristes sur richesses naturelles du territoire, notamment de la localisation des espaces naturels sensibles (en particulier ceux qui sont ouverts au public – voir à ce propos la politique du Département du Nord sur la gestion et la découverte des espaces naturels sensibles).
39	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.1 : Espaces naturels	Informers les touristes sur les sites, centres d'interprétation et différents intervenants pouvant leur permettre une découverte pédagogique du patrimoine naturel du territoire.
40	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.1 : Espaces naturels	Préciser aux touristes les conduites à tenir et des attitudes responsables lors de balades nature.

41	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.1 : Espaces naturels	Indiquer aux touristes les activités des associations intervenant sur le territoire dans un but de gestion et de protection du patrimoine naturel et de maintien ou de développement de la biodiversité.
42	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.2 : Soutien d'une agriculture durable	Exposer et/ou vendre des produits alimentaires issus de filières agricoles régionales garantissant des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agriculture biodynamique, agriculture raisonnée, mesures agro-environnementales ...).
43	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.2 : Soutien d'une agriculture durable	Informers les touristes de la localisation des exploitations agricoles régionales garantissant des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agriculture biodynamique...).
44	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.2 : Soutien d'une agriculture durable	Informers les touristes sur les enjeux de développement durable des activités agricoles et leurs liens avec le tourisme (ex : Bienvenue à la Ferme...)
45	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Rappeler aux touristes les gestes d'économie d'eau au quotidien.
46	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.3 : Transports et mobilité	Informers les touristes sur les moyens d'accéder au territoire et de se déplacer sur place par des modes de transports plus "doux" pour l'environnement. Ces informations sont disponibles sur ou à partir du site Internet de la structure. (ex : train, location de vélo, segways...)
47	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.3 : Transports et mobilité	Encourager les touristes à modifier leurs modes de déplacements de façon à réduire l'impact environnemental de leur mobilité.
48	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.3 : Transports et mobilité	Informers les touristes sur les pistes et parcours cyclables ainsi que les chemins de randonnées et accès piétonniers.
49	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Informers les touristes des consignes du tri sélectif dans la commune et les inviter à les respecter. Si le tri s'effectue par apport volontaire, indiquer où se trouvent les points de dépôt aux touristes.
50	OBJECTIF 10 : Réduction des	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets	Afficher la qualité de l'eau potable du robinet de la commune de façon à

	pollutions	solides	encourager son utilisation à la place des eaux minérales en bouteille.
MISSION 2 : COORDINATION LOCALE DU TOURISME			
51	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	Cible 1.3 : Implication locale	Mener des actions de développement durable en coopération avec d'autres structures de son territoire (institutions, "société civile", entreprise...)
52	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Sensibiliser les acteurs touristiques locaux ayant fait l'objet de plainte(s) relatives à des discriminations aux cadres légaux voire saisir la HALDE pour suite à donner.
53	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Sensibiliser les prestataires touristiques de son territoire à la lutte contre les discriminations et à l'égalité.
54	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.1 : Sensibilisation et changement de culture	Sensibiliser les professionnels du tourisme de son territoire au développement durable
55	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.3 : Transports et mobilité	Faire établir un diagnostic des enjeux de mobilité touristique sur son territoire de façon à faciliter l'accès au territoire et les déplacements pendant le séjour par des modes de transports plus doux pour l'environnement.
MISSION 3 : GESTION DE L'OT-SI			
56	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	A l'occasion d'un renouvellement du mobilier, d'équipement et des éléments de décoration, choisir des produits fabriqués localement ou à proximité.
57	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Pour les pauses café (réunions, pauses quotidiennes...), utiliser des produits de préférence fabriqués localement et issus des terroirs régionaux (ex. : produits Saveurs en Nord, groupement de producteurs, eau locale "Saint Amand"...).
58	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Pour les pauses café, acheter des produits alimentaires directement auprès des producteurs locaux.

59	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Acheter des fournitures de bureau fabriquées au plus près possible de l'OT-SI.
60	OBJECTIF 2 : Qualité de l'emploi	CIBLE 2.1 : Acces à la formation professionnelle et développement des compétences	Développer un plan de formation visant à la professionnalisation et la valorisation des compétences des salariés.
61	OBJECTIF 2 : Qualité de l'emploi	CIBLE 2.2 : Qualité de vie au travail - Prévention et réduction des risques professionnels	Evaluer les risques professionnels et rédiger le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
62	OBJECTIF 2 : Qualité de l'emploi	CIBLE 2.2 : Qualité de vie au travail - Prévention et réduction des risques professionnels	Etablir un plan de réduction des risques professionnels. Ce document comporte des actions correctives et préventives, des mesures de formation et des nouvelles consignes de travail.
63	OBJECTIF 2 : Qualité de l'emploi	CIBLE 2.2 : Qualité de vie au travail - Prévention et réduction des risques professionnels	Former le personnel à la gestion du stress (notamment le stress lié aux relations avec les visiteurs difficiles).
64	OBJECTIF 2 : Qualité de l'emploi	CIBLE 2.2 : Qualité de vie au travail - Prévention et réduction des risques professionnels	Lutter contre le harcèlement (moral, sexuel).
65	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.1 : Soutien des personnes en difficultés	Consulter les réseaux d'insertion et d'aide aux personnes handicapées pour le recrutement des salariés permanents et saisonniers
66	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.1 : Soutien des personnes en difficultés	Solliciter les entreprises ou structures dite d'insertion par l'activité économique ou les Etablissements et Service d'Aide par le Travail pour l'achat des produits et prestations de service.
67	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Sensibiliser le personnel à l'égalité à la luitte contre les discriminations.

68	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.3 : Soutien du commerce équitable	Pour les pauses cafés et collations internes (réunions...), choisir des produits issus d'une filière labélisée de commerce équitable et qui ne peut être produit dans la région.
69	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.3 : Soutien du commerce équitable	Choisir des produits issus d'une filière labélisée de commerce équitable lors d'un renouvellement de petit équipement, de mobilier ou d'éléments de décoration (qui ne peut être produit dans la région).
70	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.1 : Sensibilisation et changement de culture	Sensibiliser les salariés aux enjeux du développement durable et aux changements de comportements nécessaires à sa concrétisation (ex. : lectures, formations, conférences, supports papiers ou multimédia, animations pédagogiques...)
71	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.2 : Soutien d'une agriculture durable	Pour les pauses cafés et collations internes (réunions...), des produit issus des filières agricoles régionales garantissant des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique et biodynamique essentiellement) sont consommés.
72	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.3 : Gestion écologique des espaces verts	Solliciter la structure chargée de l'entretien de ses espaces verts pour adopter un plan de gestion différenciée et écologique.
73	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Analyser les consommations d'eau et leur évolution d'année en année.
74	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Entretien des équipements sanitaires pour assurer leur bon fonctionnement et éviter les fuites.
75	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Rechercher l'existence des fuites d'eau régulièrement et réparer sans délai.
76	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Installer des équipements sanitaires (robinets, WC, urinois...) économes en eau.

77	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Placer un réducteur de pression, si celle-ci est supérieure à 3 bars.
78	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Enregistrer et consigner par écrit toute modification sur les réseaux de distribution de l'eau dans un dossier facilement accessible.
79	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Utiliser, si possible, l'eau de pluie pour les usages ne nécessitant pas l'utilisation d'eau potable (ex. chasse d'eau, ...).
80	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Arroser les plantes avec de l'eau de pluie et privilégier l'arrosage tôt le matin ou en soirée.
81	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.1 : Maîtrise de l'utilisation de l'eau	Choisir des espèces végétales adaptées au régime pluviométrique local (espèces locales, variétés ancestrales et économes en eau).
82	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Analyser les consommations d'énergies et leur évolution d'année en année.
83	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Utiliser des éclairages à basse consommation d'énergie.
84	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Adapter l'éclairage extérieur de nuit, le restreindre aux besoins de sécurité et le couper automatiquement à la levée du jour.
85	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Maintenir en bon état de fonctionnement les réfrigérateurs (ex. : vérifier l'état des joints d'étanchéité des portes, faire un dégivrage, nettoyer la grille à l'arrière...).
86	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Choisir des équipements bureautiques (ordinateurs, fax, photocopieurs, imprimantes...) économes en énergie (ex. : labélisés Energy Star).

87	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Faire établir un diagnostic de performance énergétique du bâtiment de l'OT-SI (ex. : par un conseiller compétent).
88	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Initier un programme de réhabilitation énergétique des bâtiments et le mettre en oeuvre de façon à atteindre un niveau de performance supérieur.
89	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Evaluer les émissions de gaz à effet de serre de l'OT-SI (ex. : Bilan Carbone®).
90	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.2 : Maîtrise de l'utilisation de l'énergie	Planifier et mettre en œuvre un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de réduction de la dépendance aux énergies fossiles.
91	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.3 : Transports et mobilité	Inciter les salariés à utiliser des modes de transports réduisant leur empreinte carbone individuelle pour les trajets domiciles travail.
92	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.3 : Transports et mobilité	Privilégier les modes de transports à moindre empreinte carbone lors des déplacements professionnels.
93	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.4 : Emplois de produits recyclés	Utiliser des produits intégrant des matières premières issues du recyclage (ex. : papiers recyclé, sacs poubelle en plastic recyclé, filtres à café en papier recyclé, stylos en plastic recyclé...).
94	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.1 : Achats éco-responsables	Privilégier les produits justifiant d'une écolabélisation ou d'une certification liée au développement durable dans la politique d'achat de l' OT-SI.
95	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.1 : Achats éco-responsables	Pour les pauses café, choisir des produits alimentaires de saison.
96	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.2 : Gestion des effluents	Les eaux usées font l'objet d'un traitement conforme à la réglementation.
97	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.2 : Gestion des effluents	Effectuer le nettoyage des locaux avec des produits d'entretien naturels ou issus de la chimie verte ou des biotechnologies ou bénéficiant d'un écolabel officiel.

98	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.3 : Réduction des pollutions de l'air intérieur	Eviter l'utilisation de produits d'entretien émettant des composés (organiques) volatils (ex. substitut synthétique de cire d'abeille pour les meubles, désodorisants...).
99	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Trier les déchets dangereux et les orienter vers une filière de traitement adaptée (cartouches d'imprimantes, toner de photocopieurs, piles...).
100	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Trier les déchets recyclables pour qu'ils soient recyclés. La bonne organisation du tri tend à maximiser les quantités valorisées (code couleur, consignes de tri écrites et rappelées oralement, présence de poubelles de tri à chaque point de production des déchets...).
101	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Sensibiliser les personnels aux consignes de tri sélectif.
102	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Pour les pauses cafés, éviter l'emploi de vaisselle jetable ou les réduire au minimum. En dernier ressort, utiliser des objets en matériaux biodégradables.
104	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Pour les pauses cafés, proscrire les produits présentés en portions et conditionnements individuels.
105	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Préférer les produits achetés en gros et/ou en vrac et/ou en formule concentrée de façon à réduire les emballages.
106	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Prendre des initiatives pour réutiliser des objets, pour prolonger leur durée d'utilisation et de vie (ex. : utiliser comme brouillon le verso des feuilles de papier imprimées).
MISSION 4 : ORGANISATION D'EVENEMENTS ET ANIMATIONS			
107	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Pour les événements organisés par l'OT-SI (vins d'honneur, réceptions, repas, vernissages...), favoriser l'achat de produits fabriqués localement et issus des terroirs régionaux (ex. : dans un rayon de moins de 50 Km environ, produits Saveurs en Nord, groupement de producteurs...).
108	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Pour la décoration des buffets, utiliser également des éléments provenant du territoire.

109	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Pour les événements organisés par l'OT-SI, privilégier les produits alimentaires de saison.
110	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	CIBLE 1.1 : Achat de produits et de services locaux	Pour les événements organisés par l'OT-SI, acheter, de préférence, les produits alimentaires en direct.
111	OBJECTIF 1 : Redistribution et implication dans la vie et l'économie locale	Cible 1.3 : Implication locale	Organiser des activités, animations permettant de rencontrer des habitants du territoire .
112	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.2 : Lutte contre les discriminations et solidarité	Encourager les participations financières ou en nature à des actions de solidarité internationale
113	OBJECTIF 3 : Equitésociale	CIBLE 3.3 : Soutien du commerce équitable	Pour les événements organisés par l'OT-SI (vins d'honneur, réceptions, repas, vernissages...) choisir des produits issus d'une filière labélisée de commerce équitable (qui ne peut être produit dans la région).
114	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.1 : Espacesnaturels	Indiquer aux touristes les possibilités éventuelles de participer aux activités des associations intervenant sur le territoire dans un but de gestion et de protection du patrimoine naturel et de maintien ou de développement de la biodiversité.
115	OBJECTIF 8 : Préservation de la diversité biologique	CIBLE 8.2 : Soutien d'une agriculture durable	Pour les événements organisés par l'OT-SI (vins d'honneur, réceptions, repas, vernissages...), intégrer au menu des produits issus des filières agricoles régionales garantissant des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique et biodynamique essentiellement).
116	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.6 : Eco-événements	Etablir un plan de gestion durable pour les événements organisés (plan portant sur les déplacements, les achats éco-responsables, la gestion durable du lieu d'accueil, les relations avec les prestataires et les outils de communication).
117	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.1 : Achatséco-responsables	Pour les événements organisés par l'OT-SI, choisir des produits alimentaires de saison.

11 8	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Pour les événements organisés par l'OT-SI, éviter l'emploi de vaisselle jetable ou les réduire au minimum. En dernier ressort, utiliser des objets en matériaux biodégradables.
11 9	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.4 : Gestion des déchets solides	Pour les événements organisés par l'OT-SI, proscrire les produits présentés en portions et conditionnements individuels.
MISSION 5 : PROMOTION ET COMMUNICATION			
12 0	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.2 : Valorisation des initiatives de développement durable	Valoriser les efforts des OT-SI du Nord en faveur du développement touristique durable, avant et pendant le séjour des touristes.
12 1	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.2 : Valorisation des initiatives de développement durable	Informers les touristes, avant et pendant leur séjour, des actions menées par les acteurs touristiques du Nord en faveur du développement touristique durable.
12 2	OBJECTIF 5 : Pédagogie du développement durable et changement de culture	CIBLE 5.2 : Valorisation des initiatives de développement durable	Faciliter les informations présentant les efforts des acteurs socio-économiques et associatifs du Nord en faveur du développement durable, avant et pendant le séjour des touristes.
12 3	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.5 : Eco-communication	Adopter les systèmes de messagerie électronique pour diffuser une part des informations touristiques.
12 4	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.5 : Eco-communication	Sélectionner des formats de documents en se préoccupant de l'économie de papier et de la réduction des déchets de coupe chez l'imprimeur.
12 5	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.5 : Eco-communication	Editer les documents sur du papier recyclé.
12 6	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.5 : Eco-communication	Organiser la communication interne privilégiant la voie électronique et minimiser les impressions papiers.

12 7	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.5 : Eco- communication	Demander au prestataire de minimiser les emballages utilisés pour la livraison des documents et des supports de communication.
12 8	OBJECTIF 9 : Utilisation maîtrisée des ressources naturelles	CIBLE 9.5 : Eco- communication	Demander au prestataire d'utiliser des produits recyclés ou des matériaux de source renouvelables pour l'emballage et le callage lors des livraison des documents et des supports de communication.
12 9	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Demander au prestataire de prendre en compte les contraintes liées au transport (dimensions, forme, poids des colis finaux...) dans le choix des formats des supports en vue de minimiser les emballages et l'empreinte carbone.
13 0	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Demander au prestataire de concevoir une charte graphique réduisant la quantité d'encre nécessaire (ex. : moins d'aplats de couleur, style "aéré"...)
13 1	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Demander au prestataire d'adapter les qualités des documents à leur durée de vie de façon à réduire les déchets (ex. : résistance, durée de validité des informations...).
13 2	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Evaluer précisément le nombre de tirage des documents de façon à réduire les déchets.
13 3	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Solliciter un imprimeur justifiant d'une démarche environnementale voire de développement durable labélisée ou certifiée.
13 4	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Editer sur papier ecolabélisé ou provenant d'une forêt dont la gestion durable est certifiée.
13 5	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Les techniques et produits d'impressions employés réduisent l'impact environnemental des documents et supports produits (ex.: encres à base de solvants végétaux sans pigments contenant des métaux lourds).
13 6	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco- communication	Choisir une imprimerie proche du lieu de diffusion de façon à réduire l'empreinte carbone de la livraison des supports de communication.

13 7	OBJECTIF 10 : Réduction des pollutions	CIBLE 10.5 : Eco-communication	Commander les brochures touristiques en quantités raisonnables et informer l'éditeur des quantités non distribuées et jetées.
	OBJECTIF 6 : Valorisation du patrimoine et enrichissement de la vie culturelle		Cet objectif ne fait pas l'objet de critères car la valorisation et la préservation du patrimoine, la découverte du territoire, le soutien de la création et de l'expression culturelle, la valorisation de la gastronomie locale font partie intégrante des missions de développement des offices de tourisme et syndicat d'initiatives.